



Bonjour à toutes et tous,

la **SRIAS en séance plénière du 18 octobre a adopté le budget prévisionnel et son plan d'actions pour 2025.**

Ce budget est identique à celui de 2024 : 56 045 euros !

Nous allons nous efforcer de vous proposer des actions qui sauront répondre à vos attentes, sur tout le territoire.

Michelle Barbolosi
Présidente de la SRIAS de Corse

BILAN DES ACTIONS LOCALES 2024

+ de 1263 prises en charge financière possible et 20 actions locales différentes ont été proposées en 2024.



DÉJEUNER EN RESTAURANT INTERADMINISTRATIF

En quoi consiste le dispositif ?

L'Etat employeur participe au développement de l'offre de restauration interadministrative sur l'ensemble du territoire afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre d'agent.

Vous bénéficiez de l'accès à des restaurants de proximité de votre lieu de travail à un tarif avantageux.

Est-ce que je peux en bénéficier ?

Les restaurants interadministratifs sont ouverts :

- à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires stagiaires, titulaires et contractuels) des administrations parties prenantes ;
- aux conjoints et enfants de ces agents ;
- aux retraités de ces administrations.

Le ministère de la Fonction publique prend en charge les dépenses d'investissement des RIA implantés en France.

Le RIA est géré par l'association A.G.R.I.A : elle emploie 5 personnes à l'année. Des plats à emporter sont également proposés à la vente.

Le Conseil d'administration de l'association AGRIA se renouvelle !

Si vous souhaitez présenter votre candidature comme représentant des usagers du RIA, prière de vous adresser à : Mme Françoise Rottler, Directrice adjointe du SGC Haute-Corse

mail : françoise.rottler@haute-corse.gouv.fr

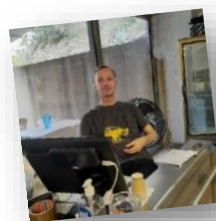
29 311 repas servis en 2023

à des personnels appartenant aux directions suivantes : Préfecture de la Haute-Corse, Police, DDT, DDETSPP, IRA, Orange, Justice, DREAL, DRAAF, OFB, SGC, CDC, DMLC



PIM Restauration : une aide financière pour vos repas !

1,50 € c'est le montant de la prestation interministérielle déduite directement du prix de votre repas pris dans le restaurant interadministratif. Pour bénéficier de cette prestation, il faut être rémunéré à un indice majoré inférieur ou égal à 539.



Comment contacter la SRIAS de Corse ?

Par courrier : Secrétariat général pour les affaires de Corse – secrétariat de la SRIAS – Palais Lantivy – cours Napoléon – 20188 Ajaccio Cedex 9

Par mail : srias@corse.gouv.fr

Par téléphone : 04 95 11 13 12 / 06 88 88 48 14

Site internet : <https://www.srias-corse.fr>